Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20220414-DEL028-22-DE
Date de télétransmission : 19/04/2022
Date de réception préfecture : 19/04/2022

gières

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 AVRIL 2022

DELIBERATION N° DEL028-22

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 8 avril 2022 s'est réuni dans la salle des Fêtes en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :
Mmes A. BONNIN-DESSARTS, N. BOUYIRI, P. CONINX, J. DE LOUBENS, A. HUBERT, G. JACCOUD, M.A. JANSER, L. MALVOISIN, S. OSSARD, S. PRUNIER, S. SAUNIER-CAILLY et MM. E. BEVILLARD, J. FABBRO, D. FINAZZO, D. FRANCILLON, S. GAMET, M. GUIHENEUF, T. JAUSSOIN, V. MERCIER, J. PAVAN, D. QUENARD, S. STAMBOULIAN, P. VERRI.

Pouvoirs :
Mme BEREZIAT Isabelle (pouvoir à Sylvie SAUNIER-CAILLY, en date du 14 avril 2022)
M. DELFORGES Frédéric (pouvoir à Pierre VERRI, en date du 14 avril 2022)
Mme LAZZAROTTO Elodie (pouvoir à Meg-Anne JANSER, en date du 12 avril 2022)
Mme MELCHILSEN Nadine (pouvoir à Sandrine PRUNIER, en date du 12 avril 2022)
Mme VINCENT Yvette (pouvoir à Alberte BONNIN-DESSARTS, en date du 13 avril 2022)
M. YAMOUNI Mahfoud (pouvoir à Jean PAVAN, en date du 14 avril 2022)

Madame Meg-Anne JANSER et Monsieur Jean PAVAN ont été élus secrétaires de séance.

OBJET : Compte administratif 2021.

Rapporteur : Pierre VERRI

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les comptes 2021 de la commune.

La section de fonctionnement se présente comme suit :

Dépenses :	8 707 928,48 €
Recettes :	9 203 268,53 €
Excédent de l'exercice 2021 :	495 340,05 €
Excédent de clôture 2021 :	3 613 266,18 €

La section d'investissement se présente comme suit :

Dépenses :	3 099 808,80 €
Recettes :	2 038 425,20 €
Déficit de l'exercice 2021 :	1 061 383,60 €
Déficit de clôture 2021 :	638 252,09 €

Une note de présentation est jointe à la présente délibération.

Conformément au code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire se retire et ne participe pas au vote. Madame Sylvie SAUNIER-CAILLY, première adjointe, prend la présidence de la séance pour la mise au vote.

Madame la première adjointe propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2021 du budget Ville.

Conclusions : La présente délibération est approuvée par 21 voix pour, 5 abstentions et 2 voix contre.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 14 avril 2022.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE GIÈRES (38610)

Pierre VERRI.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble 2, place de Verdun - dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'État.